

FICHE FORMATION

BREVET DE TECHNICIEN SUPÉRIEUR MANAGEMENT COMMERCIAL OPÉRATIONNEL

fiche RNCP : RNCP38362

PROFIL POUR CE DIPLOME

Public visé

Le contrat d'apprentissage s'adresse aux jeunes de 16 ans à 29 ans révolus. Certains publics peuvent entrer en apprentissage au-delà de 29 ans révolus : les apprentis préparant un diplôme ou titre supérieur à celui obtenu, les personnes en situation de handicap ou sportifs de haut niveau ou ayant un projet de création ou de reprise d'entreprise.

Prérequis

Ce Diplôme est accessible aux titulaires du Baccalauréat Professionnel Commerce, Baccalauréat STMG ou filière Général.

Modalités et délais d'accès

Le positionnement sur cette formation se fait à partir de janvier via la plateforme Parcoursup

Il peut également anticiper sa candidature selon le processus suivant :

- dossier de candidature :
 - directement sur : [NetYParéo - CFA Jean Bosco / AREP Hauts de France - Formulaire de préinscription \(ymag.cloud\)](#)
- ou
 - auprès du secrétariat apprentissage de l'Institut Nicolas Barré
 - entretien de motivations réalisé lors d'un rendez-vous individuel proposé après le dépôt du dossier de candidature.
 - période de positionnement de janvier à septembre
 - validation de l'entrée en formation dans les 15 jours suivant la réception du dossier de candidature.

OBJECTIFS PROFESSIONNELS

Développer la relation client et assurer la vente conseil
Animer et dynamiser l'offre commerciale
Assurer la gestion opérationnelle
Manager l'équipe commerciale

PERSPECTIVES POST-FORMATION

Suite de parcours : Licence Professionnelle Management des activités commerciales

Débouchés : Conseiller de vente et de services, Vendeur/conseil, Vendeur/conseiller e-commerce, Chargé de clientèle, Chargé du service client, Marchandiseur, Manager Adjoint, Second de rayon, Manager d'une unité commerciale de proximité

Passerelles/Équivalences : l'obtention d'un Brevet de Technicien Supérieur permet au titulaire de demander une dispense de matière lorsqu'il se présente à un autre Brevet de Technicien Supérieur

ORGANISATION DE LA FORMATION

Moyens et méthodes pédagogiques

La formation se déroule dans le cadre d'un contrat d'apprentissage selon un calendrier d'alternance.

L'équipe pédagogique, composée de formateurs experts, s'appuie sur un référentiel de formation et un guide d'animation détaillé.

Un formateur coordinateur est désigné, il accompagne et assure le suivi du stagiaire lors de sa présence au centre et également lors des visites en entreprise. Il veille au bon déroulement du suivi pédagogique.

Des ressources sont mises à disposition des stagiaires (plateaux techniques récents équipés des dernières technologies).

Rythme de l'alternance : 2 à 3 jours par semaine en entreprise, 3 à 2 jours par semaine en centre de formation.

Modalités d'évaluation

Contrôle en cours de formation et examens ponctuels en fin de formation.

Nombre de participants

6 à 24 stagiaires

Durée de la formation

24 mois ; 1350 heures.

Programme

Bloc de compétences n° 1 : Développement de la relation client et vente conseil

- Assurer la veille informationnelle
- Réaliser des études commerciales
- Vendre
- Entretenir la relation client

Bloc de compétences n° 2 : Animation, dynamisation de l'offre commerciale

- Élaborer et adapter en continu l'offre de produits et de services
- Organiser l'espace commercial
- Développer les performances de l'espace commercial
- Concevoir et mettre en place la communication commerciale
- Évaluer l'action commerciale

Bloc de compétences n° 3 : Gestion opérationnelle

- Gérer les opérations courantes
- Prévoir et budgétiser l'activité
- Analyser les performances

Bloc de compétences n° 4 : Management de l'équipe commerciale

- Organiser le travail de l'équipe commerciale
- Recruter des collaborateurs
- Animer l'équipe commerciale
- Évaluer les performances de l'équipe commerciale

Bloc de compétences n° 5 : Culture économique, juridique et managériale

- Analyser des situations auxquelles l'entreprise est confrontée
- Exploiter une base documentaire économique, juridique ou managériale
- Proposer des solutions argumentées en mobilisant des notions et les méthodologies économiques, juridiques ou managériales
- Établir un diagnostic préparant une prise de décision stratégique
- Exposer des analyses et des propositions de manière cohérente et argumentée

Bloc de compétences n° 6 : Culture générale et expression

- Rendre compte d'une culture acquise en cours de formation
- Apprécier un message ou une situation
- Communiquer par écrit ou oralement
- Appréhender un message
- Réaliser un message

Bloc de compétences n° 7 : Langue vivante étrangère (Anglais)

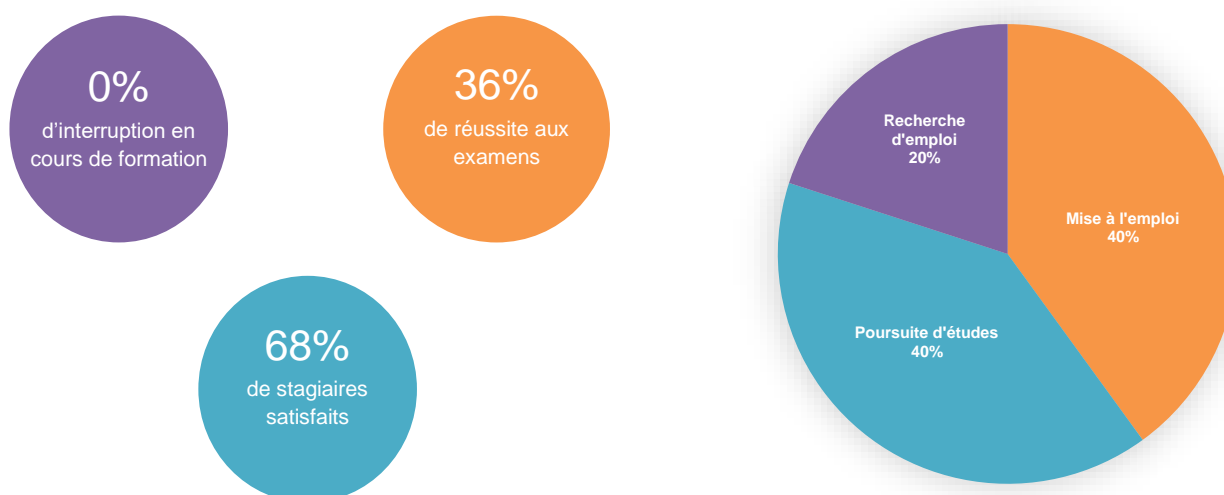
- Niveau B2 du CECRL pour les activités langagières suivantes :
- Compréhension de documents écrits
- Production et interactions écrites
- Production orale en continu
- Interaction orale

Validation

Brevet de Technicien Supérieur Management Commercial Opérationnel délivré par le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche (*date d'enregistrement : 7 novembre 2018*)

En cas d'échec, les candidats qui souhaitent repasser ce Brevet de Technicien Supérieur peuvent demander, pour les blocs de compétences dont la note est égale ou supérieure à 10 sur 20, à bénéficier de la conservation de celles-ci pendant les cinq sessions qui suivent leur présentation à l'examen initial

Résultats de la dernière session de formation (juin 2023)



Les + de la formation (plus-value)

- Réseau important d'entreprises partenaires
- Plateaux techniques récents
- Formateurs issus du milieu professionnel

Tarifs de la formation

Tarif annuel de la formation = 6 903 €

Selon le décret n°2019-956 du 13 septembre 2019 « fixant les niveaux de prise en charge des contrats d'apprentissage » :

- Le tarif de la formation est aligné sur le montant de la prise en charge de l'opérateur de compétences concerné. Il peut varier selon la convention collective dont dépend l'employeur de l'apprenti, et selon les besoins particuliers de celui-ci (complément de prise en charge pour les apprentis en situation de handicap).
- Zéro reste à charge pour l'entreprise du secteur privé,
- Article L6211-1 : « la formation est gratuite pour l'apprenti et pour son représentant légal. »
- Les employeurs du secteur public répondent à l'article L.6227-6 du code du travail : « Les personnes morales mentionnées à l'article L.6227-1 prennent en charge les coûts de la formation de leurs apprentis dans les centres de formation d'apprentis qui les accueillent (...) », à l'exception du secteur public territorial qui bénéficie du décret n° 2020-786 du 26 juin 2020 relatif aux modalités de mise en œuvre de la contribution du Centre national de la fonction publique territoriale au financement des frais de formation des apprentis employés par les collectivités territoriales et les établissements publics en relevant.

Accessibilité handicap

Les locaux de l'Institut sont accessibles aux personnes à mobilité réduite.

Adaptation pédagogique possible pour les personnes handicapées, tutorée par la référente handicap de la structure.

Référente handicap de l'UFA Nicolas Barré : Marie MOLMY.

Dates de la formation

Le contrat d'apprentissage peut débuter dès le 1^{er} juillet 2024

Rentrée de la période de formation en centre en septembre 2024.

Lieu(x) de la formation : Sur le site d'Armentières

Contact(s) : Fabien DELEPLANQUE, Directeur Adjoint